

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

314

DECRET D/2020/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2020/0029/AN DU 30
DECEMBRE 2020.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

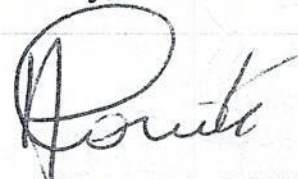
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2020/0029/AN du 30 décembre 2020,
portant Loi de Finances pour l'année 2021.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 DEC. 2020



Prof. ALPHA CONDE